Le Président de l'Université d'Evry Val d'Essonne

à Evry, le 7 décembre 2018

Direction des ressources humaines

Affaire suivie par Dominique AULAGNER

Téléphone : 01-69-47-80-28

Mail :

dominique.aulagner @univ-evry.fr

Arrêté du 7 décembre 2018 portant proclamation des résultats de l'élection des membres représentant du personnel à la commission paritaire d'établissement de l'UEVE, en commun avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Informatique pour l'Industrie et l'Entreprise (ENSIIE)

Date d'application : 6 Décembre 2018

Numéro d'enregistrement : DRH/2018/ /A

Classement thématique par ordre alphabétique :

☐Affaires Financières et Comptables	☒Affaires Générales
☒Affaires Juridiques	☐Documentation
☐Formation (I, C, A)	☐ Hygiène et Sécurité
☐Informatique	☐ Logistique et Maintenance
☐Patrimoine Immobilier	☐ Recherche
☐Relations Internationales	☒Ressources Humaines
☐Scolarité (hors PV de jury)	☐ Pilotage et Auto-Evaluation

☐Vie de l'Etudiant (y compris sport et service culturel)
☐Autres

Catégorie de document : Arrêté
Résumé : Elections des membres de la CPE
Mots-clés : Résultats Elections – Commission paritaire d'établissement
Textes et documents de référence : Code de l'éducation, décret n°99-272 du 06 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement publics d'enseignement supérieur
Textes modifiés par le présent document : Arrêté du 11 avril 2016 portant composition de la commission paritaire d'établissement pour l'UEVE et l'ENSIIE
Annexes : Néant
Diffusion : au sein de l'Etablissement

n° d'enregistrement :
DRH/2018/

Le Président de l'Université d'Evry-Val d'Essonne

Vu le code de l'éducation
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat ;
Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat ;
Vu la Loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique ;
Vu l'avis du comité technique du 13 mars 2018 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 27 mars 2018 ;
Vu l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique de l'Etat,
Vu l'arrêté DRH/2018/218/a du 11 octobre 2018 portant organisation des élections de la commission paritaire d'établissement, en commun avec l'ENSIIE ;

Vu les procès-verbaux des résultats de l'élection du 6 décembre 2018 établis par collège ;

ARRETE

Article 1 :

L'élection des représentants du personnel à la CPE en commun avec l'ENSIIE s'est déroulée le jeudi 6 décembre 2018. Cette élection se compose de 9 collèges.

14 sièges à pourvoir

Article 2 : Résultats du scrutin

Scrutin de liste à un tour, avec répartition proportionnelle, les sièges restants à pourvoir étant attribués à la plus forte moyenne.

Il est attribué à chaque liste autant de sièges que le nombre de voix obtenues contient de fois le quotient électoral.

Lorsque des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats. Si les listes ont présenté le même nombre de voix et le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort entre elles.

n° d'enregistrement :
DRH/2018/

Collège AENES, catégorie A
1 siège à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
10	3	0	3

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 3/1 =3

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
FSU	3	1	1			1

Collège AENES catégorie B
2 sièges à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
32	23	4	19

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 19/2 =9,5

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
SGEN-CFDT	10	1,05	1	5	0	1
FSU	9	0,94	0	9	1	1

n° d'enregistrement :
DRH/2018/

Collège AENES, catégorie C
2 sièges à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
48	29	3	26

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 26/2 = 13

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
FSU	26	2	2			2

Collège ITRF A
2 sièges à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
81	52	1	51

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 51/2 = 25,50

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
SNPTES	38	1,49	1	19	1	2
FSU	13	0,50	0	13	0	0

n° d'enregistrement :
DRH/2018/

Collège ITRF catégorie B
2 sièges à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
51	34	1	33

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 33/2 = 16,50

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
SNPTES	24	1 ,45	1	12	1	2
FSU	10	0,60	0	10	0	0

Collège ITRF catégorie C
2 sièges à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
61	30	3	27

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 27/2 = 13,50

SNPTES	15	1,11	1	7,5	0	1
FSU	12	0,88	0	12	1	1

n° d'enregistrement :
DRH/2018/

Collège bibliothèque catégorie A
1 siège à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
7	5	0	5

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 5 /1 = 5

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
FSU	5	1	1			1

Collège bibliothèque catégorie B
1 siège à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
11	7	0	7

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 7/1 = 7

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
FSU	7	1	1			1

n° d'enregistrement :
DRH/2018/

Collège bibliothèque Catégorie C
1 siège à pourvoir

Nombre d'électeurs inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages valablement exprimés
11	8	1	7

Quotient électoral (Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges à pourvoir) 7 /1 = 7

Listes	Nombre de suffrages exprimés	Application du quotient électoral	Nombre de sièges attribués vis-à-vis du quotient	Moyenne	Nombre de sièges attribués à la plus forte moyenne	Elu (es)
FSU	7	1	1			1

n° d'enregistrement :
DRH/2018/

Article 3 : Proclamation des résultats à l'élection des représentants à la CPE de l'UEVE et de l'ENSIIE

Sont proclamés élus en qualité de représentants à la CPE :

	Titulaires :	Suppléants :
AENES A :		
	- EMERY Olivier	- DAMOUN Yassir
AENES B :		
	- DELENNE Martine	- DEMOUGIN Odile
	- ROMAIN Carine	- PRATS Nathalie
AENES C :		
	- THIRY Yveline	- BEGARIN Brigitte
	- TRAORE Aminata	- DE SANTIS Marie-Claire
ITRF A :		
	- PERCIOT Florent	- BODENANT Stéphanie
	- VINGALALON Sébastien	- VAZ Elisabeth
ITRF B :		
	- GAIE Yvette	- LIMA Andreia
	- BERLEMONT Evelyne	- LAHMAR Mustapha
ITRF C :		
	- LEGRAND Fabienne	- BONNAIRE Jean-Marc
	- CHOUGUI Leila	- MARTIN Brigitte
BIBLIOTHEQUE A :		
	- LOTTON Armelle	- DIALLO Angéline
BIBLIOTHEQUE B :		
	- ALLANIC Christelle	- PAGANESSI Valérie
BIBLIOTHEQUE C :		
	- LASCO Claudette	- CUSA Anton

Article 4 :
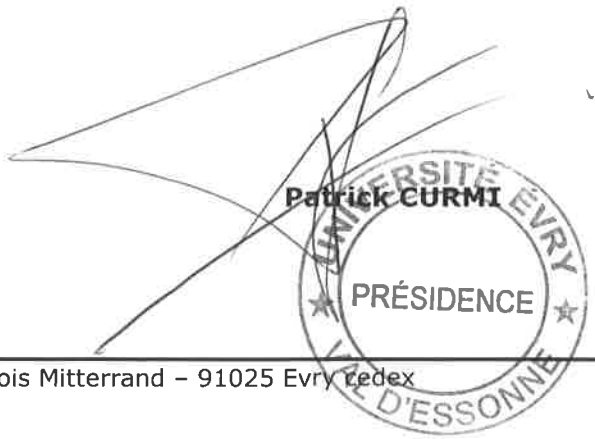
Les résultats ci-dessus proclamés seront affichés sans délai sur les sites de l'université et sur le site intranet de l'UEVE et celui de l'ENSIIE.